



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°71/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 30 octobre 2025

Séance du 06 novembre 2025

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Ketty MARIE-LUCE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MISE A DISPOSITION DE LA VILLE D'UN TERRAIN AGRICOLE
PAR MADAME FIONA ERUAM

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - M. Steve ALLONGOUT - M Michel DURANTY (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Jocelyn ALCINDOR à Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Thierry DORVAN à Erick PIGNOL
- M. Guybert FIRMIN à Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme. Marie-Annick APOCALE à Huguette DELEM
- Mme. Geneviève SUZANNE à Cynthia JACOB
- M. Boris VIGILANT à Fred Michel TIRAULT

Étaient absents (es) :

- M. Alexandre GERALD
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Ketty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire expose : Madame Fiona ERUAM, administrée de la ville du Saint-Esprit, propose de mettre gracieusement à disposition un terrain agricole de 5.000 m² situé au quartier Beauséjour, afin de permettre la réalisation de projets à vocation sociale, éducative, écologique et intergénérationnelle, au bénéfice de la population spiritaine.

Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche citoyenne et solidaire, vise à valoriser un espace sous-utilisé en créant un lieu collectif au service de l'intérêt général.

La propriétaire s'engage à ne solliciter aucune contrepartie financière, tout en souhaitant être informée des actions menées, pouvoir visiter le site deux fois par an. En retour, la commune s'engagerait à mettre en œuvre des projets respectueux de l'environnement, à structurer la gestion du site et à soutenir la recherche de financements.


**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

1. **APPROUVE** la mise à disposition de la ville d'un terrain agricole situé au quartier Beauséjour appartenant à Madame Fiona ERUAM,
2. **AUTORISE** le Maire à conclure et à signer la convention de mise à disposition et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h32. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **14 novembre 2025**

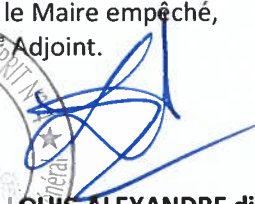
Pour le Maire empêché,
Le 3^e Adjoint.

Eddy **LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE**

La secrétaire de séance,

Ketty **MARIE-LUCE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le **21 NOV. 2025**

Pour le Maire empêché,
Le 3^e Adjoint.

Eddy **LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE**